



ARRETE DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE AU
NOM DE LA COMMUNE N° 26/2022

Dossier n° DP006 142 22 G 0008	Date de dépôt : 08/06/2022 Demandeur : ANDD pour Monsieur et Madame Frantz GULLUNG Pour : Installation de panneaux photovoltaïques Adresse : 70 chemin du Chalet 06440 TOUËT DE L'ESCARENE
---------------------------------------	---

Le Maire de la Commune de TOUËT DE L'ESCARENE,

Vu la déclaration préalable présentée le 8 juin 2022 par la société ANDD sise 118 avenue du Général de Gaulle – centre d'affaires Rosny 2 – Rosny-sous-bois cédex – 93118 pour Monsieur et Madame Frantz GULLUNG demeurant 70 chemin du Chalet à Touët de l'Escarène – 06440 ;

Vu l'objet de la demande :

- Installation de panneaux photovoltaïques en imposte sur toiture ;
- Sur la parcelle cadastrée section A n°258 sise 70 chemin du Chalet à TOUËT DE L'ESCARENE – 06440 ;

Vu les pièces du dossier ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-213 du 26 mars 2018 approuvant la Carte Communale.

ARRÊTE

Article 1

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable susvisée, sous réserve du droit des tiers.

Article 2

La présente décision est transmise au représentant de l'État dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Fait à TOUËT DE L'ESCARENE, le 16/06/2022

Noël ALBIN